DÉFINITION DE CERTAINS TERMES FINANCIERS

DEPENSES (i.e. Coûts du projet)

En espèces : dépenses monétaires essentielles à la réalisation du projet, comme par exemple :

- salaires des personnes à l'emploi du promoteur et participant directement à la réalisation du projet ;
- achat de matériel, location d'équipements;
- contrats de services spécialisés ;
- frais d'administration (tels que définis comme admissibles par la Fondation).
- frais divers (déplacements, etc.).

Les factures et les journaux des salaires seront utilisés pour justifier ces montants.

En nature : contribution essentielle à la réalisation du projet et pour laquelle le promoteur n'a pas à effectuer de dépense monétaire, comme par exemple :

- temps consacré à des activités spécifiques au projet de la part d'un employé ou d'un bénévole non rémunéré à même les ressources monétaires du projet (ex. : expert d'un domaine particulier, contribution du personnel de différents partenaires au projet, membres de comités, bénévoles d'associations régionales, etc.);
- biens et services fournis gratuitement au projet et que le promoteur aurait dû acheter ou louer en l'absence de ces contributions (ex. heures gratuites de machineries, accès à de la cartographie, prêt d'équipements, don de matériel, économie associée à une location ou à rabais, etc.).

Une estimation de la juste valeur marchande des biens et services (lettres de confirmation, comparables avec le marché, document attestant du temps alloué, etc.) sera utilisée pour justifier ces montants.

REVENUS (i.e. Financement)

En espèces : ressources monétaires permettant la réalisation du projet.

En nature : ressources non monétaires permettant la réalisation du projet : temps consacré à des activités spécifiques au projet de la part d'un employé, d'un partenaire ou d'un bénévole non rémunéré à même les ressources monétaires du projet; biens et services fournis gratuitement au projet et que le promoteur aurait dû acheter ou louer en l'absence de ces contributions.

N.B. *Le total du revenu en nature est égal au total des dépenses qui lui sont associées. Ainsi, une contribution en nature constitue à la fois un revenu et une dépense pour un projet. Par exemple, si un partenaire vous prête un équipement, le montant associé à ce prêt est à la fois un revenu (puisque le prêt a une valeur quantifiable pour le projet ; ex. : taux de location quotidien) et une dépense (si le partenaire ne vous l'avait pas prêté, vous auriez eu à débourser ces frais de location).*